8. Le Tri des emballages et papiers

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Depuis le 1^{er} juillet 2022 Simplification du tri

SE TRIENT

Les bouteilles et flacons en plastique



Tous les emballages et briques alimentaires en carton



Séparer les emballages emboités



Emballages en métal



Les petits emballages métalliques A déposer en vrac dans la bac de tri

Dès le 1^{er} janvier 2024

Tous les papiers, journaux et magasines



Un doute, une question sur le tri ? Appelez le 02 37 29 22 26

www.sictom-nogentlerotrou.fr



Pas de sacs dans le bac jaune

Attention, la poubelle jaune ne devra être présentée qu'à compter du 1^{er} janvier 2024.

Elle ne sera pas vidée avant cette date.



Bac jaune trop juste pour la collecte tous les 15 jours? Si les difficultés persistent, sur demande, un ajustement du volume sera étudié.





Les colonnes à emballages seront conservées pour les résidents secondaires. Mais leur nombre sera réduit de moitié

Retrouver la localisation des point tri sur : <u>www.sictom-nogentlerotrou.fr</u> (Carte interactive).

Quelques conseils

- ✓ Le bac à couvercle jaune ne doit comporter que des papiers graphiques et des emballages (hors verre).
- ✓ Ils doivent être déposés en vrac, directement dans le bac, sans sac autour, et sans être imbriqués. Ils doivent être vidés de leur contenu, mais n'ont pas besoin d'être lavés.
- ✓ L'usager dépose son bac sur le trottoir, couvercle fermé, poignée vers la route, la veille au soir de la collecte.
- Aucun sac ou carton en dehors du bac ne sera collecté.
- Les grands cartons (plus grands qu'une boîte à chaussures) doivent être apportés en déchèterie.